

## Délibération du Conseil Municipal

D.2024 - 068

## Commune de LAUZERTE

ACTE : 7.5.2

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, MME GAUCHET, LARONDE, MAZILLE.  
MRS CAM, BERTHAUX, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME BASSO-GUICHARD A DENIS.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER ET NEGRE ; MRS BADOE ET BAÏADA,  
Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/09/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS N°2-2 – ANNEE 2024**

Sur l'avis de la commission des associations du 23 octobre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention communale de fonctionnement pour l'année 2024 à l'association suivante :

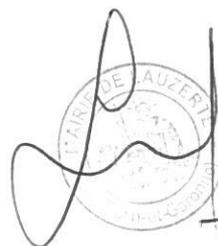
Association	Décision conseil
ASAPPL (sauvegarde & animat° patrimoine)	1000 €

Hors la présence de Jean-Franck PIERASCO

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** : d'attribuer une subvention de 1000 € à l'ASPPL
- **AUTORISE** : le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder au paiement de la subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING